

TMJ.
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-174 du 10 Mai 1985

portant nomination des Membres et
du Président du Conseil d'Adminis-
tration de l'Office Béninois du
Cinéma (OBECI).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- WU le décret N° 84-473 du 14 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Information et des Communications ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 84-110 du 28 Février 1984 portant approbation des statuts de l'Office Béninois du Cinéma (OBECI) ;
- SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre des Finances et de l'Economie, du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et du Ministre de l'Information et des Communications ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Avril 1985 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Office Béninois du Cinéma (OBECI) les personnes dont les noms suivent :

Camarades : - Taïrou Mamadou DJAUGA, Représentant du
Ministre de l'Information et des Communications;

.../...

- Camarades : - Justin ADJIKOUIN, Représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique ;
- Claude da SILVA et Placide AZANDE, Représentants du Ministre des Finances et de l'Economie ;
 - Véronique AHOYO, Représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
 - Clément LOKOSSOU, Représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
 - Pascal LIGAN et Lucien AHOUASSOU, Représentants du Comité de Défense de la Révolution de l'Office Béninois du Cinéma (OBECI) ;
 - Alice PADONOU, Issifou SIDI et Pascal CODJIA, Représentants du Syndicat de l'Office Béninois du Cinéma ;
 - Jacques BEHANZIN, Représentant de l'Association des Cinéastes et des Techniciens de la Télévision ;
 - Adrien ACCROMBESSI, Représentant des Exploitants Cinématographiques privés.;

Article 2.- Le Camarade Taïrou Mamadou DJAUGA est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office Béninois du Cinéma (OBECI).

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants, les remplaçants des Administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

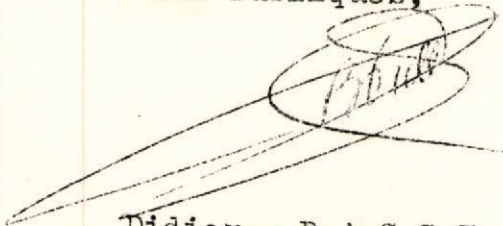
Article 4.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 10 Mai 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,



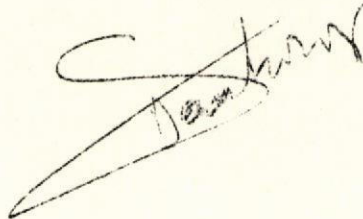
Didier DASSI

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



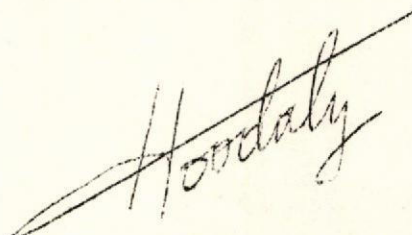
Hospice ANTONIO

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme,



Soulé DANKORO

Le Ministre de l'Information
et des Communications,



Ali HOUDOU

Ampliatiions : PR 8 SA/CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4
MFE 4 autres Ministères 14 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 3 IGE et ses
Sections 4 CCIB 4 DTC-GCOMB-ONEPI 3 BCP 2 UNB-FASJEP-BN 8
CEAP 6 Intéressés 13 JORPB 1.-